



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée  
conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006  
et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 21-nov.-2024

Remplace la version : 17-oct.-2018

Numéro de révision 3.1

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Monosodium Phosphate, Anhydrous
Numéro d'enregistrement REACH	Ce produit ne requiert pas d'enregistrement selon le règlement (CE) 1907/2006 (additif alimentaire).
N° CE	231-449-2
Numéro CAS	7558-80-7
Synonymes	Monosodiumphosphate MSP
Substance pure/mélange	Substance

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Additif alimentaire additifs pour l'alimentation animale Chimie de construction Traitement de surface de métaux Agent de régulation du pH
-------------------------	---

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe	+49 6203 77 7141
--------	------------------

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### **Mentions de danger**

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant une substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT), ou une substance très persistante et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations  $\geq 0,1\%$ .

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Nom chimique	UE - REACH (1907/2006) - Article 59, paragraphe 1 - Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation	UE - REACH (1907/2006) - Liste des substances pour l'évaluation des perturbateurs endocriniens
Phosphate monosodique	-	-

Nom chimique	Propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2017/2100 de la Commission (3) ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission (4)
Phosphate monosodique	-

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Nom chimique	N° CE	% massique	Numéro d'index	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Phosphate monosodique 7558-80-7	231-449-2	100	-	-	-	-	-	01-21194897-96-13

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Phosphate monosodique 7558-80-7	8290	7940	0.83		

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Prendre avec soi une copie de la Fiche de données de sécurité avant de recevoir un traitement médical.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

---

	Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau Consulter un médecin en cas de symptômes IMPORTANT : Ne jamais faire boire une personne inconsciente

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter en fonction des symptômes et des besoins.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Poudre sèche, dioxyde de carbone ou pulvérisation d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés** Jet d'eau à pleine puissance.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

**Produits de combustion dangereux** Oxyde de sodium (Na<sub>2</sub>O). Oxydes de phosphore.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Refroidir les conteneurs en vaporisant de l'eau. Contenir les écoulements pour éviter toute pénétration dans les voies d'eau ou les égouts.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par moyen mécanique. Éviter la formation de poussières. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Éviter de respirer les poussières. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. Porter des vêtements de sécurité appropriés et des protections des yeux et du visage (cf. Section 8).

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains complètement après toute manipulation et avant de manger ou de fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Hygroscopique. Protéger de l'humidité.

Classe de stockage allemande Classe 13 de stockage-Solides non combustibles qui ne peuvent être affectés à aucune des classes de stockage ci-dessus

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)** Pas d'exigences spécifiques.

**Utilisations identifiées**  
**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Phosphate monosodique 7558-80-7	-	-	-	-	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Phosphate monosodique 7558-80-7	-	-	-	-	-
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Phosphate monosodique 7558-80-7	-	-	-	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Phosphate monosodique 7558-80-7	-	-	-	-	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Phosphate monosodique 7558-80-7	-	-	-	-	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Phosphate monosodique 7558-80-7	-	-	-	-	-

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Phosphate monosodique 7558-80-7	-	-	-

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Pas d'informations pertinentes disponibles.

**DNELs pour les employés**

Nom chimique	Aigus - effets locaux	Aigus - effets systémiques	Effets locaux à long terme	Effets systémiques à long terme
Phosphate monosodique 7558-80-7	-	-	-	13.07 mg/m <sup>3</sup> (inhalation)

**DNELs pour la population en générale** -

Nom chimique	Aigus - effets locaux	Aigus - effets systémiques	Effets locaux à long terme	Effets systémiques à long terme
Phosphate monosodique 7558-80-7	-	-	-	5.6 mg/m <sup>3</sup> (inhalation) 70 mg/kg bw/jour (oral)

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau	Sédiment	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées	Oral(e)
Phosphate monosodique 7558-80-7	-	-	-	-	-

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Rince-oeils  
Douches  
Systèmes de ventilation

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

**Protection des mains** Gants de protection  
Caoutchouc butyle  
Caoutchouc nitrile  
Caoutchouc naturel  
Gants néoprène  
Caoutchouc chloroprène  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection légers.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains complètement après toute manipulation et avant de manger ou de fumer.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide	
Aspect	Poudre	
Couleur	blanche	
Odeur	Inodore.	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
Point de fusion / point de congélation	ca. 450 °C	
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable .	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	> 150 °C	
pH	~4.5	
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Water solubility	850 g/l @ 20 °C	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	0	@ 20 °C
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	~900-1300	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

**9.2. Autres informations****9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Sans objet

**Propriétés explosives** Pas explosif.

Ininflammable . &gt; 150 °C

**Propriétés comburantes** Pas d'oxydation  
> 150 °C**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité****Réactivité** Pas de danger réactif connu/prévu.**10.2. Stabilité chimique****Stabilité** Pertes d'eau de cristallisation en cas de fort réchauffement. Peut se décomposer lentement en cas de réchauffement local au - dessus de 150°C.**Données d'explosion**  
**Sensibilité aux impacts** Aucun(e).

mécaniques  
Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter

Chauffage au-dessus de 150 °C. Exposition à l'humidité. Hygroscopique.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux

Oxyde de sodium (Na<sub>2</sub>O). Oxydes de phosphore.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Informations sur le produit

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Symptômes

Des particules de poussière peuvent provoquer une irritation mécanique.

**Mesures numériques de toxicité**

Toxicité aiguë

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Phosphate monosodique	>2000 mg/kg (rat, OECD 420)	>2000 mg/kg (rat, OECD 402, READ ACROSS)	>0.83 mg/L (rat, OECD 403)

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	Union européenne
Phosphate monosodique	-	-	-	-

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Non attendu(e)(s).

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune propriété de perturbation endocrinienne n'est connue.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Phosphate monosodique	EC50: >100 mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus, READ ACROSS) NOEC: >100 mg/L	LC50: >100 mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss, READ ACROSS) NOEC: >100 mg/L	EC50:> 1000 mg/L (3h, Activated sludge, READ ACROSS) NOEC: >1000 mg/L	EC50: >100 mg/L (48h, Daphnia magna, READ ACROSS) NOEC: >100 mg/L

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Pas applicable aux sels inorganiques. Elimination possible par floculation ou adsorption par matériaux absorbants.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Pas censé se bioaccumuler

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Phosphate monosodique	-



**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité dans le sol                      Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB**

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Phosphate monosodique	L'évaluation PBT ne s'applique pas

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes                      Aucune propriété de perturbation endocrinienne n'est connue.

**12.7. Autres effets néfastes**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés                      Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés                      Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Éliminer soigneusement conformément aux réglementations locales/nationales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**IATA**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification                      Non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU                      Non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                      Non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage                      Non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement                      Sans objet
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales                      Aucun(e)

**IMDG**

- 14.1 UN number or ID number                      Not regulated
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU                      Non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                      Non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage                      Non réglementé
- 14.5 Marine pollutant                      Sans objet
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales                      Aucun(e)
- 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI                      Aucune information disponible

**ADR/RID/ADN**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations nationales**

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Phosphate monosodique - 7558-80-7	-	-

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Inventaires internationaux**

Les numéros du registre CAS des composants dangereux du SGH mentionnés à la section 3 peuvent différer des substances figurant à la section 15 en raison des exigences de couverture de l'inventaire des produits chimiques du pays ou de la région, mais restent en conformité avec l'inventaire

Les produits utilisés comme additifs alimentaires ne sont pas tenus d'être répertoriés dans les inventaires internationaux de substances chimiques

Pour plus de détails sur le statut réglementaire de ce produit dans un pays spécifique, veuillez envoyer votre demande à l'adresse e-mail suivante: [msdsinfo@icl-group.com](mailto:msdsinfo@icl-group.com)

<b>TSCA</b>	Répertorié ou exclu
<b>DSL</b>	Répertorié ou exclu
<b>ENCS</b>	Répertorié ou exclu

IECSC	Répertorié ou exclu
KECL	Répertorié ou exclu
PICCS	Répertorié ou exclu
TCSI	Répertorié ou exclu
AIIC (Australie)	Répertorié ou exclu
NZIoC	Répertorié ou exclu
NCI	Répertorié ou exclu
NSQ	Répertorié ou exclu
TECI	Répertorié ou exclu

**Légende :**

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- TCSI** - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
- AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels
- NCI** - Inventaire des produits chimiques du Vietnam
- NSQ** Mexique - Inventaire national des Substances chimiques
- NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
- TECI** - Inventaire des substances chimiques existantes de la FDA en Thaïlande

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
- PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
- vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

**Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Classification SGH, Japon  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

Préparée par



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

Date de révision 21-nov.-2024

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Bien que les informations et recommandations énoncées aux présentes (ci-après « informations ») soient données de bonne foi et sont crues être correctes à la date de ceci, nous ne faisons aucune déclaration en ce qui concerne leur exhaustivité ou leur exactitude. Les informations vous sont fournies sous la condition que les personnes recevant les informations feront, avant l'utilisation, leur propre choix en ce qui concerne la sécurité et la convenance à leurs buts. Nous ne serons en aucun cas responsables pour des dommages de quelle que nature que ce soit dûs à l'utilisation ou au crédit accordé à ces informations. En outre, nous ne serons pas responsables de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation anormale, de tout manque à suivre les pratiques recommandées ou à tout danger inhérent à la nature du produit.**

**AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE NATURE, N'EST FAITE CI-DESSOUS EN CE QUI CONCERNE CES INFORMATIONS OU LE PRODUIT AUQUEL CES INFORMATIONS SE RAPPORTENT;**

Fin de la Fiche de données de sécurité